Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_42-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2026

Date de convocation : 15 juin 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Excusés : M. Mickaël BUAN et Mme Colombe JOUIS-SHAFI.

Pouvoirs : Mickaël BUAN à Sébastien VAUCLIN et Colombe JOUIS-SHAFI à Claude PAUTONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Cynthia DENION.

2026-42 – RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX CONTIGUS SITUÉS 8-10 PLACE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Considérant le courrier de la Région Bretagne du 20 mai 2026 ;

Considérant l'étude d'impact approuvé en conseil municipal le 5 juin 2026 ;

Considérant la nécessité pour la commune de mettre à jour son plan de financement concernant le projet de réhabilitation de bâtiments communaux en logement sociaux et reprise du dernier commerce ;

APRES avoir entendu l'exposé de Madame THOMAS Séverine, 1ère adjointe ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les subventions au titre :

- de la DETR-DSIL et tout autre financement de l'État
- du fond de soutien au commerce rural auprès de l'ANCT
- de Bien Vivre Partout en Bretagne auprès de la Région Bretagne
- de Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) auprès du département d'Ille-et-Vilaine
- d'Ambitions Communes auprès du département d'Ille-et-Vilaine
- du Plan Logement Habitat auprès de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban
- du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_42-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Maître d'œuvre	118 400 €	Etat	359 000 €
Études complémentaires	18 074 €	ANCT	50 000 €
Travaux	1 542 794,48 €	Région	221 093 €
		Département - CDST	235 900 €
		Département - AC	300 000 €
		CCSMM – PLH	40 000 €
		CCSMM - FDC	25 776 €
		Autofinancement	147 499,48 €
		Emprunt	300 000 €
TOTAL	1 679 268,48 €	TOTAL	1 679 268,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation des bâtiments communaux contigus situés 8-10 place de l'Église
- SOLLICITE, les demandes de subventions, telles que définies dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus, auprès de :
    - l'État pour l'octroi de la DETR-DSIL et de tout autre financement de l'Etat
    - l'ANCT pour l'octroi du fond de soutien au commerce rural
    - la Région pour l'octroi d'une subvention au titre de Bien Vivre Partout en Bretagne
    - du Département pour l'octroi d'une subvention au titre du CDST et d'Ambitions Communes
    - la Communauté de Communes Saint Méen Montauban pour l'octroi d'une subvention au titre du PLH et FDC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ces subventions.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN



Annule et remplace la délibération n°2026-08